

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

DEPARTEMENT
SAVOIE

Séance du 24 juin 2024

N° 2024-039

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	13

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

DATE CONVOCATION
18/06/24

DATE D'AFFICHAGE
18/06/24

OBJET
de la
DELIBERATION

**Tarifs des concessions
funéraires applicables à
compter du 1^{er} janvier
2025**

**Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture**

Le

**et Publication ou
Notification**

Le

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Sylvain GARON-GUINAUD, Alain GOUJON, Jean NOIRAY, Carmela SICOLI, Isabelle TETAZ, Sébastien THERME

Absents : Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, Floriane PALUMBO, Cédric POTHIER, Jean-Claude POUILLILIAN, Nadia PULLI

AUCUN POUVOIRS

Secrétaire de séance : Sandrine CAVALLO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L2223-13 et suivants,

Vu les lois et règlements concernant le régime de concessions dans le cimetière,

Vu la délibération du 8 novembre 2021,

Vu l'avis de la commission finances du 12 juin 2024,

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer les tarifs des concessions funéraires,

Considérant que ces tarifs sont relatifs à des concessions de cases de colombarium, de cavurnes, et de terrains de 2m² et présentés ci-dessous,

	Acquisition Tarifs 2025	Renouvellement Tarifs 2025
PLEINE TERRE		
CONCESSION 15 ANS (2m2)	160	160
CONCESSION 30 ANS (2m2)	320	320
COLOMBARIUM		
CASE 15 ANS	405	160
CASE 30 ANS	685	320
CAVURNE		
EMPLACEMENT 15 ANS (0.70 m2)	560	160
EMPLACEMENT 30 ANS (0.70 m2)	760	320
CAVEAU		
CONCESSION 15 ANS 3 places	2000	160
CONCESSION 15 ANS 6 places	2500	280
CONCESSION 30 ANS 3 places	2300	320
CONCESSION 30 ANS 6 places	2800	420

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **DE FIXER** les tarifs selon le tableau ci-dessus à compter du **1^{er} janvier 2025** :

Fait et délibéré en séance, les, jour, mois, an, susdits

Le secrétaire de séance

Le Maire,

M. YVES MERCIER

